



**VERTOU**  
Inspirer...

# LE SERVICE SOLIDARITÉS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Pole Social, 1 rue de la Garenne



[vertou.fr](http://vertou.fr)

# Aide pour les difficultés passagères

## AIDES FACULTATIVES

---

Vous avez des difficultés pour régler des frais exceptionnels : une facture d'énergie, le paiement du loyer...

Une Conseillère en Économie Sociale Familiale est disponible pour vous accompagner dans vos démarches et si besoin, déposer une demande d'aide financière.

Les aides sont de deux types :

- Aides financières pour le règlement d'une partie de frais exceptionnels (électricité, eau, loyer, assurance...).
- Aides alimentaires : accès à l'épicerie solidaire, bons d'achat alimentaire.

L'accès à ces aides dépend de votre situation sociale et financière. Une commission se réunit toutes les 3 semaines pour étudier les demandes.

**Condition d'accès :** être Vertavien, de plus de 25 ans, domicilié sur la commune depuis plus de 3 mois.

**Justificatifs à fournir :** pièce d'identité, justificatifs de ressources (ressources des trois derniers mois, attestation CAF, avis d'imposition etc.), justificatifs de charges (loyer, charges, frais divers : frais scolaires, transport, téléphone, etc.).

## MICRO-CRÉDIT SOCIAL

---

Il est réservé aux personnes exclues du système bancaire et ayant des revenus modestes mais suffisants pour assumer un remboursement mensuel.

L'objet du prêt est lié à une démarche d'insertion sociale ou professionnelle. Par exemple, il doit faciliter un parcours d'insertion sociale ou professionnelle : acheter ou réparer une voiture, meubler un appartement, financer une formation, etc...

- Son montant varie de 300€ à 3 000€
- Sa durée est de 3 à 36 mois
- Taux d'intérêt fixe

Les bénéficiaires sont accompagnés sur la durée du prêt.

# Aide aux familles

## AIDES SOCIALES ÉDUCATIVES

---

Carte de réduction pour les enfants vertaviens fréquentant les établissements et les activités de Vertou :

- Restaurants scolaires (écoles privées, collèges publics et privés), accueil périscolaire (écoles privées), classes transplantées (écoles publiques et privées),

bibliothèque Libre Cour (application du tarif réduit : 50 %), École de Musique et de Danse de Vertou, Centre d'expression et de créativité du Moulin Gautron.

- Sous conditions de ressources (quotient familial).

## TRANSPORT

---

- L'attribution des cartes de transport pour voyager gratuitement sur le réseau ALEOP [bénéficiaires : demandeur d'emploi, bénéficiaires du RSA, en contrat aidé, bénéficiaires de l'AAH ou étrangers en cours de régularisation].

- Instruction des demandes de cartes Libertan pour les bénéficiaires de la tarification solidaire de Nantes Métropole.

# Aide aux personnes âgées & handicapées

## PERSONNES HANDICAPÉES

- Aide légale (placement en établissement/ aides ménagères).
- Aides financières aux personnes en situation de handicap, en complément des aides de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (sous conditions de ressources).

## MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

---

- Portage de repas à domicile (sous conditions de ressources).
- Téléassistance : service du Conseil Départemental pour rester à domicile en toute sécurité.

- Inscription sur la liste d'alerte et d'urgence, pour les personnes isolées et/ou vulnérables.
- Aide légale (placement en établissement/ aides ménagères).

## RÉSEAU PROXIMITÉ SOLIDARITÉ

---

- Le Réseau Proximité Solidarité réunit des bénévoles et des seniors vertaviens pour des temps réguliers d'échanges au téléphone, des visites de convivialité et/ou du portage de livres.

# Logement

## LOGEMENT SOCIAL

- Délivrance du formulaire et enregistrement de la demande.
- Suivi de la demande, renouvellement, modification.

## LOGEMENT DE SECOURS

Relogement des Vertaviens sinistrés, pour un mois maximum dans l'attente d'une solution à long terme ou d'un retour au domicile.

## HÉBERGEMENT D'URGENCE

Une convention a été signée avec le service ASUR de l'association Saint Benoît Labre pour proposer un hébergement aux

personnes dépourvues de logement, sous conditions de ressources. Renseignements par le Service Solidarités.

# Insertion & emploi

## DOMICILIATION

La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

Le demandeur doit avoir un lien avec la commune (emploi, activité d'insertion...).

## RSA

Accompagnement social des personnes seules / personnes seules avec enfant(s) majeur(s).

## SERVICE EMPLOI

- Mise à disposition de postes informatiques.
- Mise en relation entre particuliers employeurs/demandeurs d'emploi (garde d'enfants, ménage, travaux de jardinage, etc.)

**PÔLE SOCIAL**  
**1 rue de la Garenne**  
**44120 VERTOU**

**Bus : ligne 97 - Arrêt Morges ou Rocade**  
**Service Solidarités : 02 51 71 05 05**